



TRANSITION ÉCOLOGIQUE LE GUIDE POUR AGIR EN ENTREPRISE

COMPRENDRE,
SE REPERER,
AGIR, S'ENGAGER



MEDEF COLLECTION
ACCOMPAGNER

Mouvement
des **Entreprises**
de France 



MEDEF COLLECTION

PROPOSER

LA COLLECTION QUI RASSEMBLE LES PRISES DE POSITION OFFICIELLES DU MEDEF.

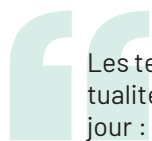
PARTAGER

LA COLLECTION QUI MET EN AVANT LES COLLABORATIONS DU MEDEF.

ACCOMPAGNER

LA COLLECTION QUI RÉUNIT LES GUIDES ET BONNES PRATIQUES DU MEDEF.

ÉDITOS



Les tensions géopolitiques, les chocs énergétiques, la pression sur les ressources, l'actualité climatique et les attentes croissantes des marchés nous le rappellent chaque jour : les entreprises doivent intégrer les enjeux de la transition écologique au cœur de leur stratégie. Il en va de leur compétitivité, de leur capacité d'investissement, de leur résilience et, plus largement, de la robustesse de notre économie.



Dans cette période de turbulences, il faut du courage pour investir, transformer un site, adapter un outil de production, changer ses pratiques ou engager une trajectoire de long terme. Ce courage doit pouvoir s'appuyer sur un cadre lisible, stable et construit avec les entreprises.

La France a clarifié sa feuille de route. Climat, énergie, adaptation : les grands cadres nationaux fixent un cap pour réduire les émissions, transformer notre système énergétique et préparer notre économie aux conséquences du changement climatique. Ce cap appelle une accélération, qui ne réussira que si elle s'appuie sur celles et ceux qui produisent, innovent, emploient et font vivre nos territoires : les entreprises.

Je suis convaincu que les entreprises détiennent une part essentielle des solutions. Partout en France, elles réduisent leurs consommations, adaptent leurs sites, sécurisent leurs approvisionnements, transforment leurs procédés, rénovent leurs bâtiments, forment leurs équipes et coopèrent avec les acteurs locaux. La dynamique est engagée. Notre responsabilité collective est de l'amplifier et de la rendre accessible au plus grand nombre, en particulier aux PME qui constituent le cœur battant de notre économie.

C'est le rôle du MEDEF : porter la voix des entreprises, mais aussi leur donner les moyens d'agir. J'ai souhaité que le MEDEF d'affirmation soit aussi un MEDEF de production : un MEDEF qui éclaire, outille et met en mouvement.

Ces dernières années, nous avons publié plusieurs ressources pratiques sur l'adaptation au changement climatique, l'eau, la biodiversité ou encore l'énergie. Elles traduisent une même conviction : pour avancer, les entreprises ont besoin de repères clairs, de retours d'expérience, d'interlocuteurs identifiés et de solutions adaptées à leur taille, à leur secteur et à leur territoire.

Avec cette nouvelle édition de « Transition écologique : le guide pour agir en entreprise », nous franchissons une étape supplémentaire. Ce guide n'est plus seulement une cartographie des acteurs et des dispositifs. Il devient un outil opérationnel pour orienter les décisions des dirigeants, à identifier leurs priorités, trouver les bons appuis et passer à l'action.

Il part des questions concrètes que se posent les chefs d'entreprise que je rencontre partout en France.

Face à ces transformations, les entreprises ne doivent pas rester seules. Elles peuvent compter sur le réseau territorial du MEDEF et ses fédérations professionnelles pour les orienter, relayer leurs besoins et les accompagner dans la durée.

Notre ambition est claire : agissons pour une transition qui protège nos ressources sans fragiliser nos capacités productives ; qui accélère la décarbonation sans affaiblir notre économie ; qui renforce la résilience de nos entreprises et de nos territoires. C'est ça avoir de l'impact.

Investir dans la performance durable de nos entreprises. C'est aussi préparer l'avenir économique de notre pays.

Bonne lecture, et surtout bonne mise en action.



Patrick Martin,
président du Mouvement des entreprises de France

“

Nous le savons tous, la transition écologique est un enjeu vital pour l'humanité. Elle est aussi un sujet économique central pour les entreprises. Et nous la réussirons seulement si nous conjuguons réalisme économique et cohésion territoriale. Subie, la transition écologique ne devient qu'une contrainte donc un repoussoir. Anticipée et intégrée à la stratégie de l'entreprise, elle devient un levier de résilience, de performance et de création de valeur. Telle doit être l'ambition de toute entreprise !



Partout dans les territoires, les entreprises agissent déjà en nombre, et depuis de nombreuses années. Elles réduisent leurs consommations, transforment leurs procédés, recyclent, adaptent leurs sites et coopèrent avec les acteurs locaux. Pour elles, ce guide doit permettre d'aller plus loin, de poursuivre leurs investissements, de consolider les démarches engagées et de valoriser leurs expériences.

Nous savons également que beaucoup d'entreprises sont encore en réflexion, faute de temps, de compréhension, de moyens ou d'interlocuteurs clairement identifiés. Ce guide s'adresse aussi à elles : pour les aider à faire les premiers choix, hiérarchiser leurs priorités et à accélérer leur passage à l'action.

Face au défi de la transition écologique, les entreprises ont toutes besoin de décryptage, d'approches pragmatiques et d'outils pratiques. Après avoir proposé ces dernières années une cartographie avec le « Guide des acteurs et outils de la transition écologique », cette nouvelle version se veut un véritable guide opérationnel d'aide à la décision, pensé pour aider les entreprises à enclencher ou amplifier l'action.

L'objectif de « Transition écologique, le guide pour agir en entreprise » : partir des besoins des PME, donner des repères clairs, valoriser des parcours concrets et orienter vers les bons interlocuteurs.

Nous souhaitons donner à toutes et à tous les dirigeants les moyens de mieux décider et d'agir concrètement, et nous sommes pleinement mobilisés au MEDEF pour vous éclairer, vous soutenir, vous accompagner... et nous espérons que cette édition 2026 saura répondre à vos attentes et à vos enjeux.

Bonne lecture, et bonne mise en action !

”

Benoît Clocheret,
président de la commission Transition écologique et économique du MEDEF

NOS CONVICTIONS

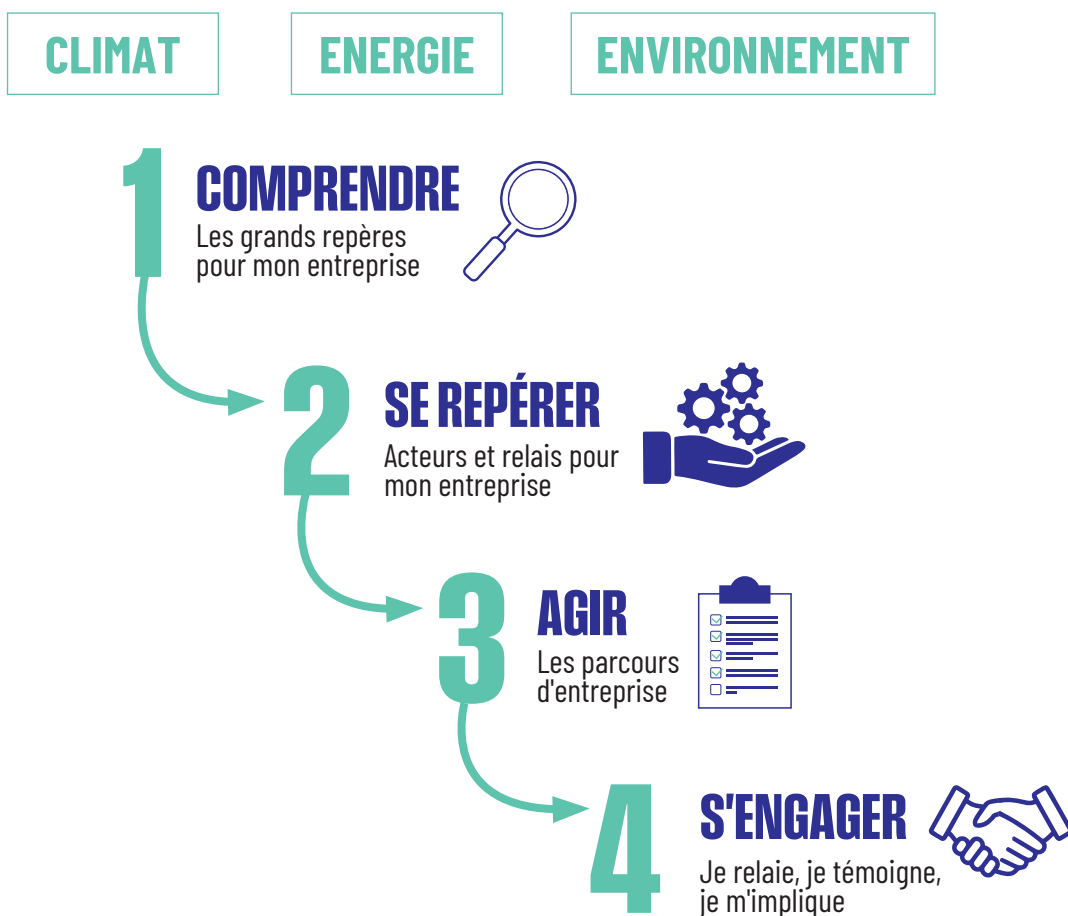
Face à l'accélération des défis économiques, géopolitiques et climatiques, « Transition écologique, le guide pour agir en entreprise » marque une évolution. Les précédentes éditions donnaient des repères pour comprendre les grands enjeux, ses fondements et ses cadres de référence. Cette édition conserve cette ambition pédagogique, mais adopte une approche plus opérationnelle : partir des besoins des entreprises, valoriser des parcours concrets et orienter vers les bons interlocuteurs.

La transition écologique est un enjeu économique à part entière. Elle touche directement aux coûts, aux approvisionnements, à l'accès à l'énergie et aux ressources, aux investissements, aux financements, aux assurances, aux marchés, aux attentes des clients et à l'attractivité des territoires. Subie, elle peut devenir une contrainte. Anticipée et intégrée à la stratégie de l'entreprise, elle peut au contraire renforcer la compétitivité, la résilience et la capacité d'innovation.

Dans ce contexte, les entreprises ont besoin de lisibilité. Elles doivent pouvoir identifier les bons acteurs, mobiliser les bons dispositifs, articuler leurs démarches avec les politiques publiques locales et transformer les contraintes ou les risques en leviers d'action. Or, l'écosystème de la transition écologique est dense, parfois difficile à décrypter.

« **Transition écologique, le guide pour agir en entreprise** » s'articule autour de trois familles d'enjeux étroitement liés et interdépendants : **le climat, l'énergie et l'environnement**.

Pour faciliter le passage à l'action vers une croissance responsable, chaque enjeu est abordé selon quatre entrées : comprendre, se repérer, agir et s'engager.



SOMMAIRE

1. MON ENTREPRISE ET LE CLIMAT	8
1. COMPRENDRE	8
2. SE REPÉRER	10
3. AGIR	13
4. S'ENGAGER	16
2. MON ENTREPRISE ET L'ÉNERGIE	17
1. COMPRENDRE	17
2. SE REPÉRER	19
3. AGIR	22
4. S'ENGAGER	25
3. MON ENTREPRISE ET L'ENVIRONNEMENT	26
1. COMPRENDRE	26
2. SE REPÉRER	28
3. AGIR	30
4. S'ENGAGER	35
4. LES RESSOURCES MEDEF	36

1. MON ENTREPRISE ET LE CLIMAT



1. COMPRENDRE

Pour une entreprise, le changement climatique est désormais un enjeu de continuité d'activité, de compétitivité et d'accès aux marchés face à des aléas de plus en plus fréquents.

Très souvent, les PME abordent le sujet du climat de manière indirecte : demande d'un donneur d'ordre (données carbone), critère dans un appel d'offres, exigence bancaire, attente d'un assureur.

Agir suppose de réduire les émissions de gaz à effet de serre : **c'est la décarbonation**, et d'anticiper les conséquences des aléas climatiques : **c'est l'adaptation**. Cette double exigence concerne l'énergie, les transports, les bâtiments, les procédés, les achats, la finance, l'assurance ou encore l'organisation du travail.

Le cadre international, les réglementations européennes et nationales fixent un cap commun, donnent un cadre aux acteurs économiques et visent à orienter progressivement les décisions vers des modèles plus sobres, résilients et compétitifs.

A. LE CLIMAT, UN SUJET INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Les objectifs climatiques de la France s'inscrivent dans un cadre international, européen et national. **L'Accord de Paris (2015) fixe le cap mondial** : limiter le réchauffement climatique en dessous de 2° C et poursuivre les efforts pour le contenir à 1,5° C.

Au niveau européen, cet engagement se traduit par un objectif : réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990, puis atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050.

La France décline ces objectifs dans ses propres stratégies nationales, notamment la **Stratégie française pour l'énergie et le climat**, la **SFEC**. Ce cadre de référence influence progressivement les entreprises, les attentes des clients, les investissements, les financements, les choix énergétiques et les stratégies de décarbonation.

Décarbonation
+
Adaptation

B. LE CLIMAT, UN SUJET NATIONAL

La **SFEC (Stratégie française pour l'énergie et le climat)** constitue le socle de la planification climatique et énergétique de la France. Elle regroupe 3 documents :

- **Stratégie nationale bas carbone (SNBC)** : elle fixe la trajectoire nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à travers des budgets carbone, c'est-à-dire des plafonds d'émissions à ne pas dépasser. Elle décline ces efforts par grands secteurs émetteurs — transport, bâtiment, industrie, agriculture, production d'énergie, déchets — afin d'orienter les politiques publiques et les investissements vers l'objectif de neutralité carbone en 2050 ;
- **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** : elle fixe les grandes orientations de la politique énergétique de la France. Elle définit, sur plusieurs années, les objectifs à atteindre en matière de réduction des consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'électrification des usages, de sécurité d'approvisionnement et d'évolution du mix énergétique. Pour les entreprises, elle donne de la visibilité sur les transformations à anticiper : maîtrise des consommations, sortie progressive des énergies fossiles, choix énergétiques, raccordement, mobilité, bâtiments et investissements ;
- **Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)** : il fixe le cadre d'action de la France pour anticiper les effets déjà visibles et à venir du changement climatique. Il vise à préparer les territoires, les infrastructures, les activités économiques et les populations à des aléas plus fréquents ou plus intenses : vagues de chaleur, sécheresses, inondations, tensions sur l'eau, recul du trait de côte ou fragilisation des chaînes d'approvisionnement. **Pour les entreprises, il invite à intégrer l'adaptation dans les décisions d'investissement, l'organisation du travail, la gestion des sites, la continuité d'activité et les relations avec les territoires.**

Ensemble, ces documents donnent un cadre de référence pour réduire les émissions, transformer les usages de l'énergie et s'adapter aux effets du changement climatique.

Ces stratégies se déclinent ainsi dans les territoires, à travers les politiques de planification écologique, les stratégies régionales, les démarches locales et les projets portés par les collectivités.

Pour les entreprises, ces orientations structurent progressivement les réglementations, les choix énergétiques, les investissements, les attentes des clients et des financeurs, l'adaptation des sites et les dynamiques territoriales dans lesquelles elles s'inscrivent.

Les objectifs climatiques : du cadre international à l'entreprise



1. Cadre international

Accord de Paris (2015)

Limiter le réchauffement en dessous de 2° C
Poursuivre les efforts vers 1,5° C



2. Cadre européen

Loi européenne sur le climat

-55 % d'émission nettes de GES d'ici 2030 (base 1990)
Neutralité climatique en 2050



3. Déclinaison française

SFEC

Stratégie française pour l'énergie et le climat : cadre national qui organise les orientations de la France pour réduire les émissions, transformer le système énergétique et s'adapter au changement climatique.

SNBC

Stratégie nationale
bas-carbones :
trajectoires sectorielle de
réduction des émissions

PPE

Programmation
pluriannuelle de l'énergie ; trans-
formation des usages de l'énergie et
leviers d'action

PNACC

Plan national d'adaptation au changement clima-
tique : il prépare les territoires, les infrastructures,
les activités économiques et les populations aux
effets du changement climatique

Un cap national pour organiser la transition



Réglementations



Attentes
des clients



Investissements



Financements



Choix
énergétique



Stratégies de
décarbonation

4. Ce que cela change pour l'entreprise

C. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN SUJET TERRITORIAL

Les politiques climatiques se déclinent désormais à l'échelle des territoires. Elles peuvent influencer les mobilités, l'aménagement, l'adaptation aux risques climatiques, les zones d'activités ou les infrastructures. Pour les entreprises, l'enjeu est d'identifier les démarches locales qui peuvent avoir un impact sur leur activité et les espaces dans lesquels leur voix peut être portée.



2. SE REPÉRER

Lorsque l'on parle de climat et d'activités économiques, les entreprises doivent distinguer **deux types de risques** :

→ **les risques de transition**, liés aux évolutions réglementaires, économiques, financières, technologiques ou réputationnelles qui accompagnent la transformation vers une économie bas-carbone.

→ **les risques physiques**, liés aux effets directs du changement climatique : vagues de chaleur, inondations, sécheresses, événements extrêmes...

À partir de là, l'entreprise doit identifier ce qui est prioritaire puis les bons interlocuteurs pour agir.

2 TYPES DE RISQUES

**TRANSITION
PHYSIQUES**

A. IDENTIFIER LES ENJEUX DE MON ENTREPRISE

Le dirigeant de PME est amené à se poser des questions qui permettent d'identifier les sujets les plus sensibles pour son activité, ses sites, ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et son territoire dont voici quelques exemples.

Exemples de questions clés pour mon entreprise



LES QUESTIONS À SE POSER FACE AU CLIMAT

Est-ce que je connais mes principaux postes d'émissions ?

Mon entreprise dépend-elle encore fortement des énergies fossiles ?

Mes clients ou donneurs d'ordre vont-ils ne demander des données climat ou un bilan carbone ?

Mon activité peut-elle être perturbée par la chaleur, la sécheresse, les inondations, les vents forts, la grêle ?

Mes bâtiments, mes machines ou mes procédés sont-ils adaptés à un climat qui change ?

Mes fournisseurs ou l'accès à mes matières premières peuvent-ils être fragilisés par le changement climatique ?

Ma logistique peut-elle être affectée par des aléas climatiques ou par l'évolution des transports ?

Mes banques ou assureurs peuvent-ils me demander d'expliquer mes risques climat ?

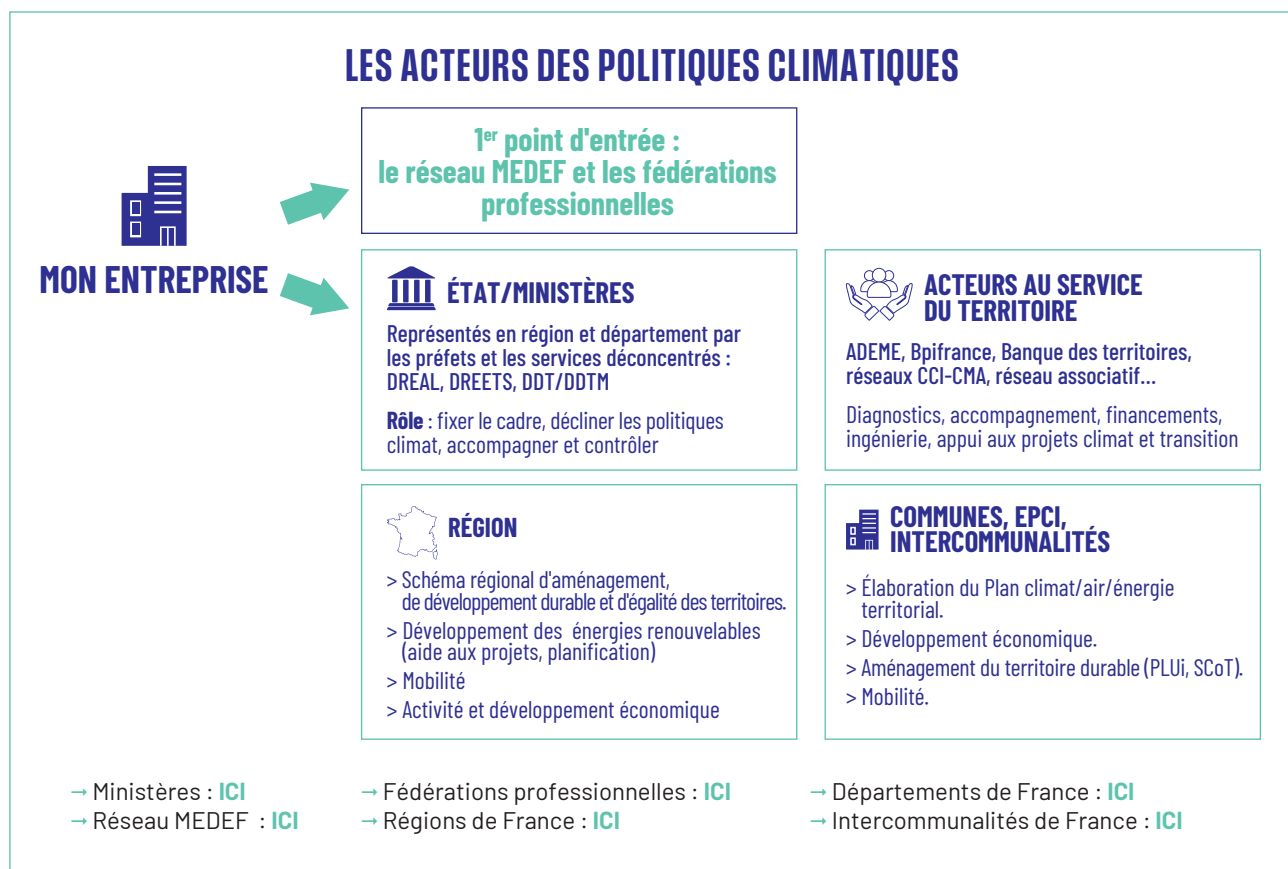
Mes investissements d'aujourd'hui sont-ils compatibles avec les enjeux climatiques ?

Ma stratégie climat peut-elle devenir un avantage concurrentiel ?

**Prendre le temps de se poser les bonnes questions aujourd'hui,
c'est préparer la **résilience** et la **performance** de mon entreprise demain.**

B. IDENTIFIER LES INTERLOCUTEURS TERRITORIAUX

Les acteurs qui œuvrent pour informer, conseiller, accompagner les entreprises dans leurs projets d'atténuation et/ou d'adaptation sont nombreux, **voici des interlocuteurs clés qui sauront vous conseiller et vous orienter.**



Le réseau MEDEF et les fédérations professionnelles, votre premier réflexe : fidèle à sa raison d'être, « **Agir ensemble pour une croissance responsable** », le MEDEF accompagne les entreprises dans la transition écologique grâce à la force de son réseau : **122 fédérations professionnelles et 118 MEDEF régionaux et territoriaux**. Présent au plus près des réalités économiques locales, notre réseau aide les entreprises à transformer les défis écologiques en leviers d'action, dans une approche fondée sur le réalisme économique, la justice sociale et la cohésion des territoires. Retrouvez Le **réseau MEDEF : ICI** et les **fédérations professionnelles : ICI**



L'Agence de la transition écologique (ADEME) est un établissement public, qui a pour mission d'accélérer le passage vers une société plus sobre et solidaire. Cet organisme comprend 17 directions régionales qui accompagnent techniquement et financièrement les actions de transition écologique et énergétique menées par les collectivités et les entreprises. **Retrouvez la direction régionale qui relève de votre périmètre géographique : ICI**



La Banque publique d'investissement, a pour mission de financer et d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement, notamment dans le domaine de la transition écologique et énergétique. Elle dispose de nombreux outils pour les entreprises afin de les accompagner depuis les premières interrogations jusqu'au passage à l'action. Chaque direction régionale de Bpifrance dispose d'un référent coordination climat. **Retrouvez la direction régionale la plus proche de vous : ICI**

Les chambres de commerce et d'industrie (CCI) ont le statut d'établissements publics placés sous la tutelle de la **Direction générale des entreprises**. Elles ont pour objectif de défendre les intérêts du commerce, de l'industrie et des services auprès des services de l'État et de l'Union européenne. Elles contribuent au développement économique et à l'aménagement des territoires. Les CCI régionales disposent de ressources de sensibilisation sur le sujet de la transition écologique y compris d'outils pour réaliser les premiers « diagnostics climat » et vous orienter. **Retrouvez la CCI territoriale qui relève de votre périmètre : ICI**



Les Chambres des métiers et de l'artisanat sont des interlocuteurs de proximité pour les artisans. Une de leurs missions est d'**accompagner les dirigeants dans leur transition écologique** avec différents programmes en faveur de la mobilité durable, la sobriété énergétique etc. **Retrouvez la CMA territoriale de votre périmètre : ICI**

C. LA PLATEFORME TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES

Les entreprises peuvent utilement se repérer avec la **plateforme publique Transition écologique** des entreprises destinée à simplifier l'accès des PME aux actions, aides, financements, accompagnements et formations disponibles pour engager leur transition écologique. Pilotée par les ministères chargés de la Transition écologique et de l'Économie, avec l'appui du secrétariat général à la Planification écologique et du Commissariat général au développement durable, elle rassemble les dispositifs proposés par plusieurs opérateurs publics, dont l'ADEME, Bpifrance, les CCI, les CMA, l'Office Français de la Biodiversité (**OFB**), les Opérateurs de Compétences (**OPCO**), ainsi que les collectivités territoriales.

Sa mission : accompagner les TPME dans leur transition écologique en leur donnant les moyens d'identifier leurs projets prioritaires, d'accéder aux aides publiques adaptées et de mobiliser les conseillers pour concrétiser leurs démarches.

Le MEDEF est consulté tous les trimestres afin de contribuer à l'amélioration continue de l'outil, en faisant remonter les besoins concrets des entreprises et du réseau.

**Préparation
via la plateforme**

**Simplification
d'accès**

**Actions, aides,
financements,
accompagnements
et formations**



Quel est votre projet ?



3. AGIR

Toutes les entreprises peuvent agir pour le climat, quels que soient leur taille, leur secteur ou leurs moyens. Chaque démarche est utile et contribue à renforcer la résilience, la compétitivité et l'ancrage territorial de l'entreprise.

L'inaction devient un risque économique, opérationnel et réputationnel.

Le coût de l'inaction climatique pourrait représenter plusieurs points de PIB chaque année d'ici le milieu du siècle. Les impacts économiques concernent déjà les infrastructures, l'agriculture, la santé, la productivité du travail, l'assurance et l'attractivité des territoires.

Le coût des sinistres climatiques pour les assureurs pourrait doubler d'ici 2050¹. **France Stratégie**², estime que le changement climatique pourrait réduire le PIB français de **5 à 10 % à l'horizon 2100** selon les scénarios. À l'échelle européenne, les pertes économiques liées aux événements climatiques extrêmes s'élèvent à plus de **820 milliards d'euros dans l'Union européenne entre 1980 et 2024**³.

Les parcours ci-dessous illustrent cette mise en action. Ils montrent, à partir d'un besoin d'entreprise, les premières questions à se poser, les acteurs à mobiliser et les étapes utiles pour transformer une intention en projet.

INACTION

devient un risque économique,
opérationnel et réputationnel

Pertes économiques de

820 Md €

dans l'UE entre 1980 et 2024

RÉALISER SON BILAN CARBONE



OBJECTIFS

- ▼ Mesurer les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise.
- ▼ Identifier les principaux postes d'émissions.
- ▼ Comprendre les émissions directes et indirectes.
- ▼ Construire un premier plan d'action climat.
- ▼ Suivre les progrès dans le temps.



OPPORTUNITÉS

- ▼ Répondre aux attentes des clients et donneurs d'ordre.
- ▼ Préparer les demandes des financeurs ou assureurs.
- ▼ Identifier les actions de réduction prioritaires.
- ▼ Réduire certains coûts : énergie, transport, achats.
- ▼ Valoriser une démarche climat crédible.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ Mobiliser le **Diag Décarbon'Action avec Bpifrance et l'ADEME**.
- ▼ S'appuyer sur un expert qualifié pour réaliser le bilan GES.
- ▼ Collecter les données : énergie, transports, achats, déchets, procédés, immobilisations.
- ▼ Identifier les postes les plus émetteurs.
- ▼ Construire un plan d'action chiffré.
- ▼ Définir une trajectoire de réduction adaptée à l'activité.
- ▼ Mettre en œuvre les premières actions.
- ▼ Valoriser la démarche auprès des clients, salariés, financeurs et partenaires.

1. T. Langrenay, G. Le Cozanet, M. Merad, 2023 - « **Adapter le système assurantiel français face à l'évolution des risques climatiques** »

2. Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, 2023 - « **Les incidences économiques de l'action pour le climat** »

3. **Agence européenne de l'environnement**

CONSTRUIRE SA STRATÉGIE DÉCARBONATION



OBJECTIFS

- ▼ Définir une trajectoire de réduction des émissions.
- ▼ Identifier les leviers prioritaires de décarbonation.
- ▼ Construire un plan de transition réaliste.
- ▼ Aligner la stratégie climat avec le modèle économique.
- ▼ Suivre les progrès dans le temps.



OPPORTUNITÉS

- ▼ Anticiper les attentes des clients et donneurs d'ordre.
- ▼ Préparer les demandes des financeurs et investisseurs.
- ▼ Structurer les investissements bas-carbone.
- ▼ Mobiliser les équipes autour d'un cap partagé.
- ▼ Renforcer la crédibilité de la démarche climat.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ Partir d'un bilan GES récent et complet.
- ▼ Mobiliser la démarche **ACT Pas à Pas avec l'ADEME et Bpifrance**.
- ▼ Identifier les enjeux climat propres à l'activité.
- ▼ Définir une vision de l'entreprise dans un monde bas-carbone.
- ▼ Construire une feuille de route et un plan de transition.
- ▼ Hiérarchiser les actions selon leur impact, leur coût et leur faisabilité.
- ▼ Associer les parties prenantes internes et externes.
- ▼ Suivre les résultats et ajuster la trajectoire.

ÉVALUER L'EXPOSITION DE SON SITE AUX ALÉAS CLIMATIQUES



OBJECTIFS

- ▼ Identifier les aléas climatiques auxquels le site est exposé.
- ▼ Comprendre les impacts possibles sur l'activité.
- ▼ Repérer les vulnérabilités du bâtiment, des équipements et des flux.
- ▼ Prioriser les risques les plus critiques.
- ▼ Construire un premier plan d'action.



OPPORTUNITÉS

- ▼ Sécuriser la continuité d'activité.
- ▼ Anticiper les impacts des vagues de chaleur, sécheresses, inondations ou tempêtes.
- ▼ Réduire les coûts liés aux arrêts, dégâts ou pertes d'exploitation.
- ▼ Préparer le dialogue avec les assureurs, financeurs, clients et fournisseurs.
- ▼ Renforcer la résilience du site et de la chaîne de valeur.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ Réaliser un premier autodiagnostic avec **ClimaDiag Entreprise** ou **Ma Carto Climat**.
- ▼ Identifier les aléas prioritaires : chaleur, sécheresse, inondation, vents forts, grêle, retrait-gonflement des argiles.
- ▼ Analyser les impacts sur le site, les salariés, les approvisionnements, la production, le stockage et la logistique.
- ▼ Mobiliser un accompagnement expert : **ClimaDiag Expert**, **Diag Adaptation** ou **méthode OCARA** pour PME.
- ▼ Associer les fonctions clés : direction, QSE, maintenance, achats, RH, production.
- ▼ Construire un plan d'action priorisé : protections, organisation, travaux, continuité d'activité, adaptation des process.
- ▼ Identifier les aides et accompagnements disponibles auprès de **l'ADEME**, **Bpifrance**, **CCI France** ou **Mission Transition écologique**.
- ▼ Suivre les actions engagées et actualiser le diagnostic dans le temps.

ANALYSER LE CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT

OBJECTIFS

- ▼ Mesurer les impacts environnementaux d'un produit ou service.
- ▼ Identifier les étapes les plus émettrices.
- ▼ S'assurer que l'amélioration d'un produit ne crée pas un autre impact environnemental.
- ▼ Améliorer la conception du produit.
- ▼ Construire un plan d'action d'éco-conception.

OPPORTUNITÉS

- ▼ Réduire l'empreinte carbone des produits.
- ▼ Répondre aux attentes des clients et donneurs d'ordre.
- ▼ Anticiper les exigences d'affichage ou de reporting environnemental.
- ▼ Optimiser les matières, l'énergie, les emballages et la fin de vie.
- ▼ Valoriser une démarche d'éco-conception crédible.

MISE EN ŒUVRE

- ▼ Définir le produit, service ou procédé à analyser.
- ▼ Mobiliser le **Diag Écoconception avec Bpifrance et l'ADEME**.
- ▼ Former un référent écoconception dans l'entreprise.
- ▼ Réaliser une évaluation environnementale fondée sur l'analyse du cycle de vie
- ▼ Identifier les leviers d'amélioration : matières, fabrication, transport, usage, fin de vie.
- ▼ Chiffrer les actions et vérifier l'absence de transfert de pollution.
- ▼ Construire un plan d'action technique et économique.
- ▼ Coopérer avec les scientifiques et acteurs de l'innovation.
- ▼ Suivre les gains environnementaux obtenus
- ▼ Communiquer auprès de mes clients, de mes collaborateurs, de mes fournisseurs.

ANALYSER LES MOBILITES DE MON ENTREPRISE

OBJECTIFS

- ▼ Identifier les déplacements générés par l'activité.
- ▼ Mesurer les émissions liées aux mobilités.
- ▼ Comprendre les usages : salariés, clients, fournisseurs, livraisons.
- ▼ Repérer les trajets évitables ou optimisables.
- ▼ Construire un premier plan d'action mobilité.

OPPORTUNITÉS

- ▼ Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- ▼ Optimiser les déplacements professionnels.
- ▼ Réduire les coûts de carburant et d'exploitation.
- ▼ Améliorer l'efficacité des tournées et livraisons.
- ▼ Préparer l'évolution des flottes et des infrastructures de recharge électrique.

MISE EN ŒUVRE

- ▼ Mobiliser les **ressources et méthodologies de l'ADEME + Diagnostic mobilités**.
- ▼ Cartographier les déplacements : domicile-travail, missions, flotte, livraisons, logistique.
- ▼ Analyser les distances, fréquences, modes de transport et coûts associés.
- ▼ Identifier les postes les plus émetteurs.
- ▼ Étudier les leviers : télétravail, covoiturage, vélo, transports collectifs, optimisation des tournées, véhicules bas-carbone.
- ▼ Associer les salariés, les RH, les achats, la logistique et les partenaires sociaux.
- ▼ Construire un plan d'action mobilité adapté à l'activité.
- ▼ Partager et coopérer avec les parties prenantes externes.
- ▼ Suivre les résultats : émissions évitées, coûts réduits, usages modifiés.

4. S'ENGAGER

Une entreprise qui a mis en œuvre des actions peut partager son expérience, inspirer d'autres dirigeants et faire connaître ses résultats auprès de ses parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs, financeurs ou collectivités.

L'engagement peut prendre plusieurs formes : témoigner, au sein de sa fédération professionnelle, participer à un groupe de travail, rejoindre une commission ou un club d'entreprises, contribuer aux travaux de son MEDEF territorial.

S'engager c'est aussi dialoguer avec différentes parties prenantes (Organisations syndicales, élus, associations, ONG, *think tank*...) pour expliquer le point de vue des entreprises, construire des partenariats.

Enfin, l'engagement peut se traduire par une participation aux consultations territoriales concernant les documents structurants : **PCAET**, **SRADDET**, **SCoT**, **PLUi**.

Ces espaces permettent de partager les besoins du terrain, d'alerter sur les contraintes opérationnelles et de contribuer à des solutions compatibles avec la compétitivité des entreprises, la résilience et l'attractivité des territoires.

Vous souhaitez participer, témoigner ou vous engager ? Contactez **vosre fédération/ filière professionnelle** ou bien **vosre MEDEF territorial** : [ICI](#)

L'engagement

C'EST :

TÉMOIGNER

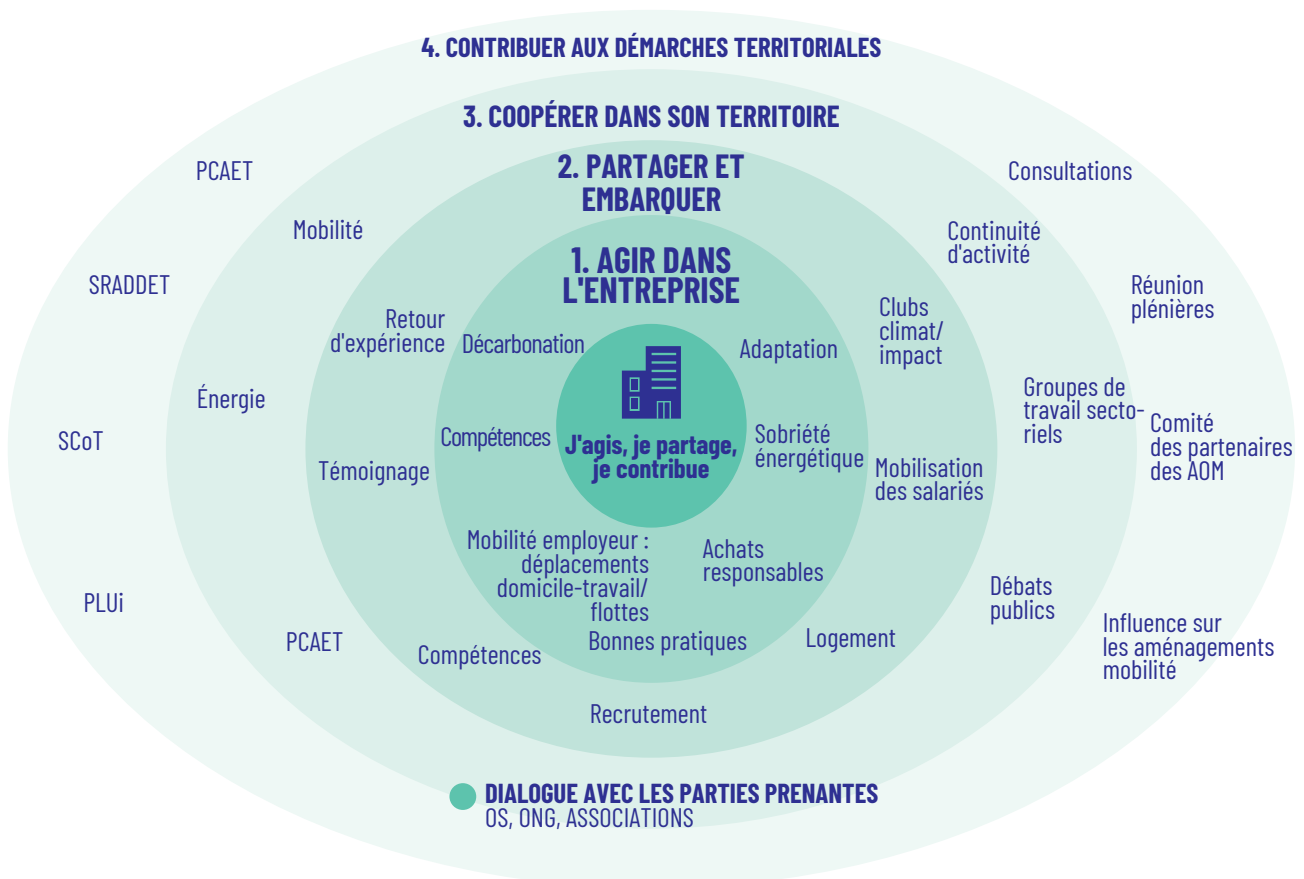
PARTICIPER

CONTRIBUER

DIALOGUER

S'engager pour le climat

Chaque entreprise peut agir à son niveau, partager son expérience et contribuer aux dynamiques territoriales.



2. MON ENTREPRISE ET L'ÉNERGIE

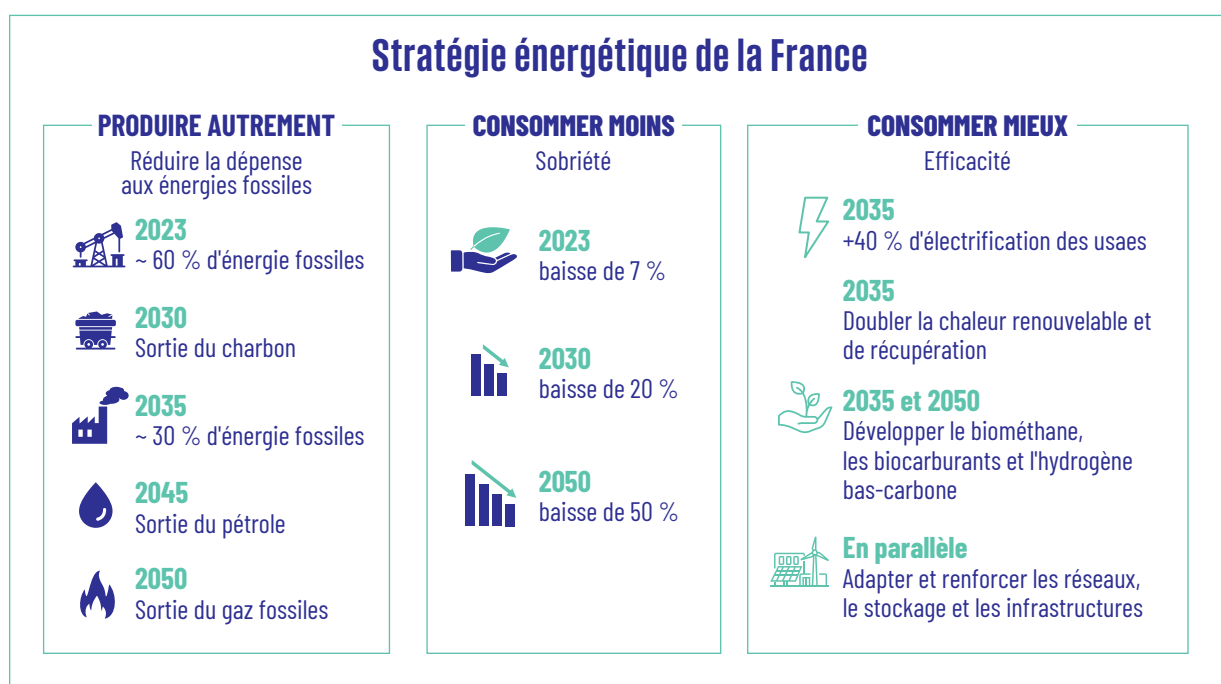
1. COMPRENDRE

L'énergie intervient dans le fonctionnement quotidien de toutes les entreprises : chauffage et éclairage des locaux, équipements, procédés de production, transport, mobilité ou services numériques. Selon l'activité, elle peut représenter une part importante des coûts et conditionner la continuité de l'activité, notamment en cas de hausse des prix, de difficulté d'approvisionnement ou de raccordement. Elle constitue un paramètre important des décisions stratégiques de l'entreprise, que ce soit en matière d'investissement, de choix technologiques et de décarbonation.

Les décisions énergétiques de l'entreprise s'inscrivent dans un cadre européen, national et territorial. Celui-ci comprend des obligations réglementaires, mais aussi des stratégies et des plans qui orientent le développement des moyens de production, des réseaux, des infrastructures de recharge ou encore des solutions de mobilité. Ces choix collectifs déterminent en partie les solutions accessibles à l'entreprise, leur coût, leur calendrier et leur faisabilité. Bien connaître ces orientations permet d'anticiper les évolutions, de sécuriser ses investissements et d'inscrire ses projets dans les dynamiques de développement et de transition énergétique du territoire.

A. ÉNERGIE, LA TRAJECTOIRE NATIONALE

La trajectoire énergétique de la France est définie par la **Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)** et, plus directement, par la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** pour la période 2026-2035. Ces orientations s'inscrivent notamment dans le cadre des engagements européens et internationaux en matière d'énergie et de climat. Cette trajectoire vise à **réduire la consommation d'énergie** et la **dépendance aux énergies fossiles**, à développer les différentes sources d'énergie bas-carbone et à accompagner la transition progressive des usages. Elle doit également garantir la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité des prix et la souveraineté énergétique de la France.





Décryptage pour les entreprises

- **Réduire** de moitié la part des énergies fossiles dans la consommation d'énergie entre 2023 et 2035, pour la faire passer d'environ 60 % à 30 %.
- **Sortir** progressivement du charbon d'ici 2030, du pétrole à l'horizon 2045 et du gaz fossile en 2050.
- **Réduire** la consommation finale d'énergie grâce à l'efficacité énergétique et à la sobriété, avec un objectif de baisse d'environ 50 % en 2050 par rapport à 2012.
- **Accélérer** l'électrification des usages, notamment dans les transports, les bâtiments et l'industrie, avec une augmentation de la consommation d'électricité de 40 % entre 2023 et 2035. Cette progression doit s'appuyer sur le nucléaire et les énergies renouvelables.
- **Développer** les énergies bas-carbone non électriques pour les usages difficiles à électrifier : doubler la chaleur renouvelable et de récupération d'ici 2035 et développer fortement le biométhane, les biocarburants et l'hydrogène bas-carbone.
- **Adapter et renforcer** les réseaux, le stockage et les infrastructures énergétiques à l'évolution des consommations et des moyens de production.

B. ENERGIE, DÉCLINAISON TERRITORIALE

À l'échelle régionale, les régions fixent les grandes orientations en matière d'aménagement, de mobilité, de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, notamment dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADDET**). Les Conférences des parties régionales (**COP**) organisent plus largement le dialogue entre l'État, les collectivités et les acteurs du territoire sur la planification écologique. Les comités régionaux de l'énergie (**CRE**) permettent, quant à eux, d'échanger plus spécifiquement sur les objectifs énergétiques territoriaux et leur mise en œuvre.

À l'échelle locale, les intercommunalités définissent leurs actions dans les Plans climat-air-énergie territoriaux (**PCAET**), tandis que les communes identifient les zones d'accélération des énergies renouvelables (**ZAER**). Selon la répartition des compétences, les collectivités et les syndicats d'énergie interviennent également dans le développement des réseaux, de la chaleur et du froid, des infrastructures de recharge, des mobilités ou des actions d'efficacité énergétique à l'échelle du territoire.

IMPORTANT

L'ensemble de ces orientations, plans et projets locaux détermine en partie les conditions dans lesquelles les entreprises peuvent s'implanter, se raccorder aux réseaux, accéder à une énergie bas-carbone ou engager leur propre transition. Leur participation aux démarches territoriales est donc importante pour faire connaître leurs besoins et mieux articuler le développement économique avec celui de l'offre énergétique et des infrastructures.

Échelle régionale

Fixation
des grandes
orientations

Organisation
du dialogue

Échange

Échelle locale

Définition
des actions

Identification
des zones

2. SE REPÉRER

Avant d'engager une démarche ou de rechercher un accompagnement, l'entreprise doit d'abord faire le point sur sa situation énergétique et identifier ses priorités.

La transition énergétique se traduit par des choix très concrets : gestion des consommations, approvisionnement, contrats d'énergie, bâtiments, procédés, équipements, mobilité, raccordement ou investissements. Les enjeux varient selon l'activité, le profil de consommation, les contraintes techniques, les solutions disponibles localement et les obligations réglementaires applicables. Pour le dirigeant d'une PME, il s'agit de construire une démarche adaptée à ses besoins et à ses capacités.

A. IDENTIFIER LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DE MON ENTREPRISE

Une démarche en quatre étapes est recommandée pour planifier la stratégie énergétique de l'entreprise.

CHOIX TRÈS CONCRETS :

gestion des consommations,
approvisionnement,
contrats d'énergie,
bâtiments,
procédés,
équipements,
mobilité,
raccordement ou investissements.

LES 4 ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ



1 MESURER ET COMPRENDRE

Consommations, coût, usages, exposition aux prix et aux risques d'approvisionnement



2 RÉDUIRE ET MIEUX PILOTER

Procédés, équipements, bâtiment, efficacité, énergétique, récupération de chaleur, flexibilité



3 DÉCARBONER ET SÉCURISER

Électrification, chaleur renouvelable, gaz et carburants bas-carbone, autoconsommation, contrats d'énergie



4 PLANIFIER ET FINANCER

Investissement, contraintes techniques, raccordements, continuité d'activité, aides, suivi des résultats



À RETENIR

1. MESURER ET COMPRENDRE SES CONSOMMATIONS

Il s'agit d'identifier les principaux postes de consommation, les usages les plus énergivores, les coûts associés, les périodes de forte consommation et l'exposition de l'entreprise aux variations de prix ou aux risques d'approvisionnement.

2. RÉDUIRE ET MIEUX PILOTER LES CONSOMMATIONS

L'entreprise peut agir sur ses procédés, ses équipements, ses bâtiments et ses usages : réglages, maintenance, modernisation d'équipements, isolation, récupération de chaleur, pilotage des consommations ou actions de flexibilité lorsque cela est pertinent.

3. DÉCARBONER ET SÉCURISER SES USAGES ÉNERGÉTIQUES

Selon son activité, l'entreprise peut étudier l'électrification de certains usages, le recours à la chaleur renouvelable ou de récupération, aux gaz et carburants bas-carbone, à la production d'énergie sur site, à l'autoconsommation ou à l'optimisation de ses contrats d'énergie.

4. PLANIFIER ET FINANCER LES INVESTISSEMENTS

Les choix énergétiques doivent être inscrits dans une trajectoire réaliste, tenant compte des économies attendues, des contraintes techniques, des capacités de raccordement, de la continuité d'activité, des aides disponibles et du suivi des résultats obtenus.

La réglementation accompagne l'identification des enjeux dont voici quelques exemples.



MESURER ET ORGANISER LA GESTION DE L'ÉNERGIE

- À partir de certains seuils de consommation : audit énergétique périodique.
- Ou mise en place d'un système de management de l'énergie certifié.



RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS DES BÂTIMENTS TERTIAIRES

- Bâtiments, parties de bâtiments ou ensemble de bâtiments de plus de 1000 m² d'activité tertiaires.
- Déclaration annuelle sur OPERAT.
- Objectifs : -40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050.
- Ou atteinte d'une valeur absolue selon l'activité.
- Des obligations de pilotage peuvent aussi s'appliquer (BACS).



PILOTER LES ÉQUIPEMENTS DU BÂTIMENT

- Bâtiments tertiaires avec chauffage et au lieu de air climatisation >70 kW.
- Installation d'un système d'automatisation et de contrôle (BACS).
- Échéance : au plus tard en 2023.



TRANSFORMER LES BÂTIMENTS ET SURFACES EXTÉRIEURES

- Construction, extension ou rénovation lourde selon la nature et la taille du projet.
- Critères énergétiques de la RE2020.
- Obligations possibles : solarisation, végétation, ombrage, gestion des eaux pluviales.
- Peut concerner toitures et parkings, y compris certains existants.



DÉCARBONER LES MOBILITÉS

- Plans de mobilité.
- Fiscalité et verdissement des flottes.
- Entreprises de plus de 100 véhicules : 40 % d'ici 2027, 70 % en 2030.
- Infrastructures de recharge.
- Depuis 2025 : parking des bâtiments non résidentiels de plus de 20 places = au moins 1 point de recharge par tranche de 20 places.

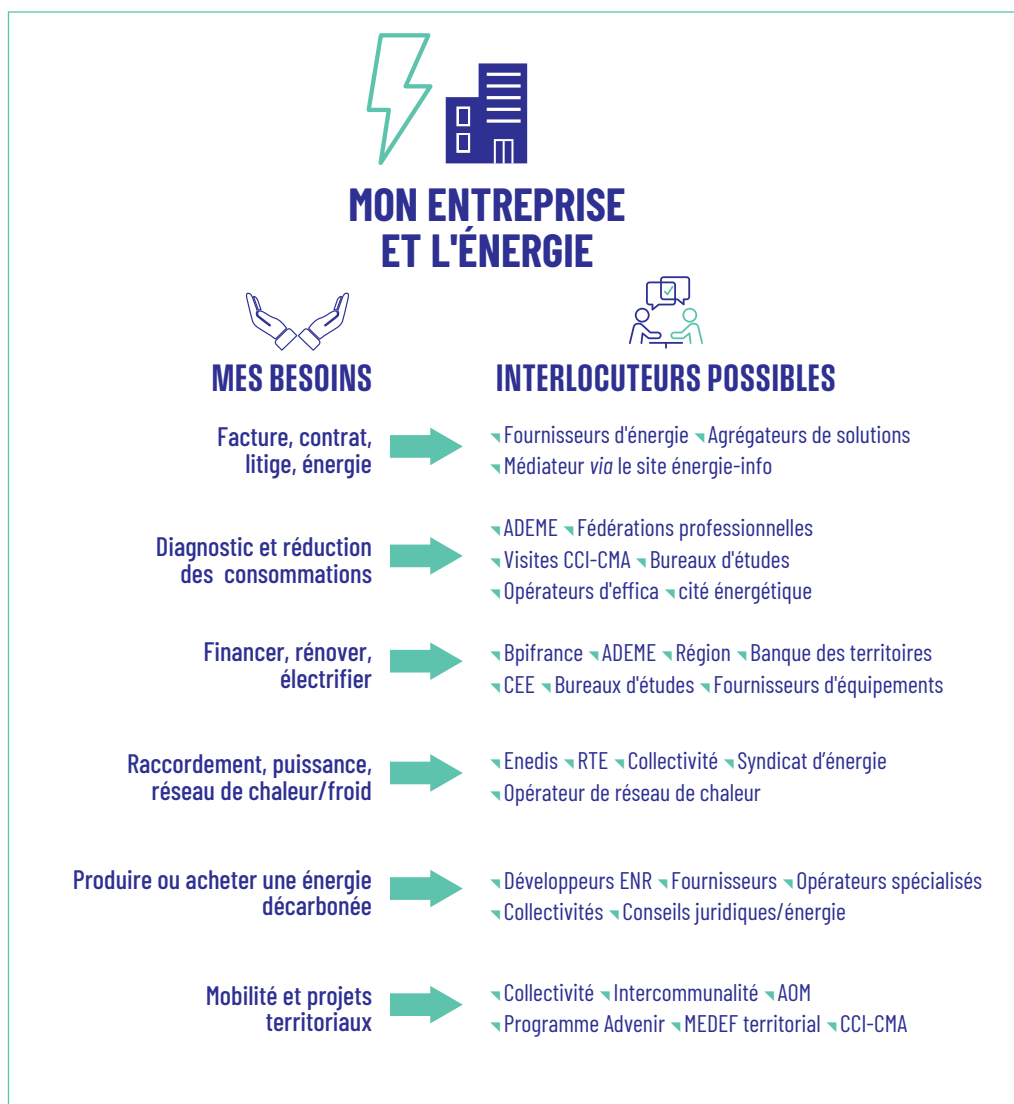
B. IDENTIFIER LES BONS INTERLOCUTEURS ET DISPOSITIFS

Le réseau des MEDEF territoriaux et régionaux ainsi que les fédérations et filières professionnelles constituent des points d'entrée importants pour orienter l'entreprise et l'aider à identifier les espaces de dialogue et les interlocuteurs adaptés. De nombreux acteurs peuvent ensuite l'accompagner dans l'établissement d'un diagnostic, l'identification des solutions et le passage à l'action : fournisseurs d'énergie, gestionnaires de réseaux, bureaux d'études, opérateurs publics, financeurs...

L'entreprise peut également mobiliser les aides et les accompagnements proposés par l'État, l'ADEME, les collectivités territoriales ou Bpifrance, ainsi que différents dispositifs sectoriels ou locaux. Ces soutiens peuvent notamment concerner l'efficacité énergétique, la récupération de chaleur, les énergies renouvelables, l'électrification, la mobilité ou la rénovation des bâtiments.

Pour se repérer parmi ces offres, la **plateforme publique mission transition écologique** facilite l'accès des entreprises aux aides et aux accompagnements disponibles pour engager leur transition énergétique. Pilotée par les ministères chargés de la Transition écologique et de l'économie, avec l'appui du Secrétariat général à la planification écologique et du Commissariat général au développement durable, elle rassemble les dispositifs proposés par plusieurs opérateurs publics, dont l'ADEME, Bpifrance, les CCI, les CMA.

Les certificats d'économies d'énergie (CEE), financés par les fournisseurs d'énergie, peuvent également contribuer au financement de certaines opérations. Leur éligibilité, leur montant et les possibilités de cumul doivent être examinés en amont, avant la signature des devis ou le commencement des travaux.



LES PLATEFORMES EN AUTONOMIE



MON PARCOURS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AVEC L'ADEME

L'ADEME, l'Agence de la transition écologique, accompagne les entreprises dans leur transition énergétique en mettant à disposition des méthodes, ressources, diagnostics, aides et dispositifs d'accompagnement pour réduire les consommations, améliorer l'efficacité énergétique, décarboner les usages et structurer un plan d'action. L'ADEME a également mis en place un réseau de conseillers économies d'énergie via la plateforme : **Mon parcours d'économies d'énergie**. Objectif : **un seul point de contact pour réduire les factures, maîtriser les consommations et renforcer la compétitivité des TPME**



Comme pour le Climat, la **plateforme Mission Transition** jouera également son rôle de « boussole » pour trouver l'interlocuteur, le dispositif et les aides financières éventuelles



3. AGIR

Après avoir identifié ses priorités énergétiques et les bons interlocuteurs, l'entreprise peut entrer dans une phase plus opérationnelle : décider, planifier, financer et mettre en œuvre.

L'enjeu est d'avancer de manière progressive, en partant d'un besoin concret : mieux maîtriser ses consommations, rénover un bâtiment, moderniser un équipement, électrifier un usage, sécuriser un approvisionnement, anticiper un raccordement ou mobiliser une aide.

Les parcours ci-dessous illustrent cette mise en action à travers les premières questions à se poser, les acteurs à mobiliser et les étapes utiles pour transformer une intention en projet.

RÉALISER UN DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DE SON SITE



OBJECTIFS

- ▼ Identifier les principaux postes de consommation.
- ▼ Comprendre les coûts énergétiques du site.
- ▼ Repérer les économies possibles.
- ▼ Prioriser les actions à engager.



OPPORTUNITÉS

- ▼ Réduire la facture énergétique
- ▼ Améliorer la performance des équipements
- ▼ Engager une démarche de décarbonation



MISE EN ŒUVRE

- ▼ Mise en place d'un **diagnostic EcoFlux** avec la Bpifrance et l'ADEME avec cofinancements.
- ▼ Diagnostic réalisé par un bureau d'études, un consultant agréé ADEME - Bpifrance.
- ▼ Identification : chauffage, froid, éclairage, process, air comprimé, mobilité.
- ▼ Construction d'un plan d'action : actions rapides, planification de travaux et d'investissements.

IDENTIFIER LES OPPORTUNITÉS D'ÉLECTRIFICATION



OBJECTIFS

- ▼ Décarboner les usages fossiles sur mon site de production.
- ▼ Identifier la part des usages qui peuvent être électrifiés.
- ▼ Réduire les consommations d'énergie.
- ▼ Améliorer la performance des procédés.
- ▼ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre.



OPPORTUNITÉS

- ▼ Sécuriser l'activité face aux prix des énergies fossiles.
- ▼ Moderniser les équipements de production.
- ▼ Répondre aux attentes des clients et financeurs.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ Identifier les usages à électrifier : chaleur, froid, moteurs, process, air comprimé.
- ▼ Vérifier la faisabilité technique et économique.
- ▼ Anticiper les besoins de puissance et de raccordement avec **Enedis** ou **RTE**.
- ▼ Mobiliser un bureau d'études, un conseiller énergie, **l'ADEME**, Bpifrance ou la **région**.
- ▼ Étudier les aides disponibles : CEE, ADEME, Bpifrance, région, Mission Transition écologique.
- ▼ S'appuyer sur des outils d'accompagnement : **Decarb Flash 2025-2027**, Mon parcours économies d'énergie, **PACTE Industrie**, études de faisabilité.
- ▼ Planifier les investissements.

VALORISER LA CHALEUR FATALE DE SON SITE



OBJECTIFS

- ▼ Identifier les sources de chaleur ou de froid perdues.
- ▼ Créer, si besoin, un réseau interne de chaleur ou de froid.
- ▼ Réduire les achats d'énergie.
- ▼ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre.



OPPORTUNITÉS

- ▼ Améliorer l'efficacité énergétique du site.
- ▼ Alimenter plusieurs bâtiments ou installations.
- ▼ Chauffer des locaux, de l'eau ou un procédé.
- ▼ Réduire les coûts d'exploitation.
- ▼ Valoriser une énergie déjà produite sur place.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ Mobiliser l'ADEME et un bureau d'études spécialisé.
- ▼ Repérer les sources : four, chaudière, séchoir, groupe froid, air comprimé, eaux chaudes.
- ▼ Évaluer la température, le volume, la régularité et les usages possibles.
- ▼ Étudier les solutions : échangeur, pompe à chaleur, stockage, boucle interne, réseau de chaleur ou de froid.
- ▼ Bénéficier des aides disponibles : étude de faisabilité ADEME, **Fonds Chaleur**, CEE, PACTE Industrie, Mission Transition écologique.
- ▼ Planifier les investissements et travaux.

INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES SUR SON SITE



OBJECTIFS

- ▼ Produire une partie de son électricité.
- ▼ Valoriser une surface déjà artificialisée.
- ▼ Créer de l'ombre pour les véhicules et les usagers.
- ▼ Réduire la dépendance aux achats d'électricité.
- ▼ Anticiper les obligations de solarisation des parkings.



OPPORTUNITÉS

- ▼ Autoconsommer l'électricité produite sur site.
- ▼ Réduire la facture énergétique.
- ▼ Améliorer le confort d'été du parking.
- ▼ Associer le projet à des bornes de recharge.
- ▼ Renforcer la performance environnementale du site.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ Mobiliser un bureau d'études, un installateur qualifié, la collectivité ou les **DDT/DDTM**.
- ▼ Anticiper les démarches d'urbanisme et le raccordement avec Enedis.
- ▼ Vérifier les aides disponibles : Mission Transition écologique, région, ADEME, Bpifrance.
- ▼ Évaluer la surface disponible et l'ensoleillement.
- ▼ Vérifier les obligations applicables au parking.
- ▼ Analyser les usages électriques du site en journée.
- ▼ Étudier les scénarios : autoconsommation, revente du surplus, revente totale.
- ▼ Planifier les travaux et suivre la production électrique.

ÉTUDIER LE VERDISSEMENT DE SA FLOTTE PROFESSIONNELLE



OBJECTIFS

- ▼ Analyser les usages réels des véhicules.
- ▼ Identifier les véhicules électrifiables.
- ▼ Anticiper les besoins de recharge.
- ▼ Réduire les émissions liées aux déplacements professionnels.
- ▼ Préparer le renouvellement progressif de la flotte.



OPPORTUNITÉS

- ▼ Réduire la dépendance aux carburants fossiles.
- ▼ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre.
- ▼ Maîtriser certains coûts d'usage et d'entretien.
- ▼ Améliorer l'image environnementale de l'entreprise.
- ▼ Répondre aux attentes des clients, donneurs d'ordre et collectivités.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ Cartographier la flotte : véhicules, kilométrages, trajets, charges, horaires, stationnements.
- ▼ Identifier les usages compatibles avec l'électrique.
- ▼ Comparer les coûts, les émissions et les énergies avec l'outil Verdir ma flotte.
- ▼ Évaluer les besoins de recharge sur site, au domicile ou en itinérance.
- ▼ Anticiper le raccordement avec Enedis et les contraintes de puissance.
- ▼ Mobiliser **un installateur qualifié IRVE** pour les bornes.
- ▼ Vérifier les aides disponibles : **Advenir selon éligibilité**, aides véhicules propres, région, ADEME, **Mission Transition écologique**.
- ▼ Tester quelques véhicules avant généralisation.
- ▼ Planifier le renouvellement de la flotte et suivre les gains obtenus.

4. S'ENGAGER

S'engager sur l'énergie, c'est prolonger les actions menées dans l'entreprise par une participation aux dynamiques collectives du territoire. Les choix énergétiques locaux peuvent avoir un impact direct sur les entreprises : prix et disponibilité de l'énergie, raccordement, réseaux de chaleur, bornes de recharge, mobilité des salariés, projets d'énergies renouvelables, foncier ou extension de site.

Pour les dirigeants, participer à ces démarches permet de faire entendre les réalités économiques dans les décisions territoriales : PCAET, zones d'accélération des énergies renouvelables, projets de réseaux, politiques de mobilité, aménagement des zones d'activité ou concertations locales.

S'engager, c'est donc contribuer à construire des solutions énergétiques adaptées aux besoins des entreprises, à leur compétitivité et à l'attractivité du territoire.

Vous souhaitez participer, vous engager ? Contactez votre **fédération/filière professionnelle** ou bien **votre MEDEF territorial : ICI**

Choix énergétiques locaux

IMPACT DIRECT SUR LES ENTREPRISES

S'engager pour l'énergie

1. MEDEF TERRITORIAL, RÉGIONAL, FÉDÉRATION

- ▾ Clubs et commissions énergie
- ▾ Partage de retours d'expérience
- ▾ Remonté des besoins des entreprises

2. INTERCOMMUNALITÉS/EPCI

- ▾ PCAET
- ▾ ZAER
- ▾ Zones d'activité
- ▾ Réseaux de chaleur/froid

3. RÉGIONS/COLLECTIVITÉS

- ▾ Planification énergétique
- ▾ Filières et aides
- ▾ Mobilité et aménagement

4. SYNDICATS D'ÉNERGIE

- ▾ Réseaux d'électricité et de gaz
- ▾ Concessions
- ▾ Projets énergétiques locaux

5. AOM/MOBILITÉS

- ▾ Déplacements salariés
- ▾ Flottes
- ▾ Bornes de recharge

6. CONCERTATIONS ET PROJET LOCAUX

- ▾ Réunions plénières
- ▾ Groupes de travail
- ▾ Consultation
- ▾ Projets ENR

3. MON ENTREPRISE ET L'ENVIRONNEMENT

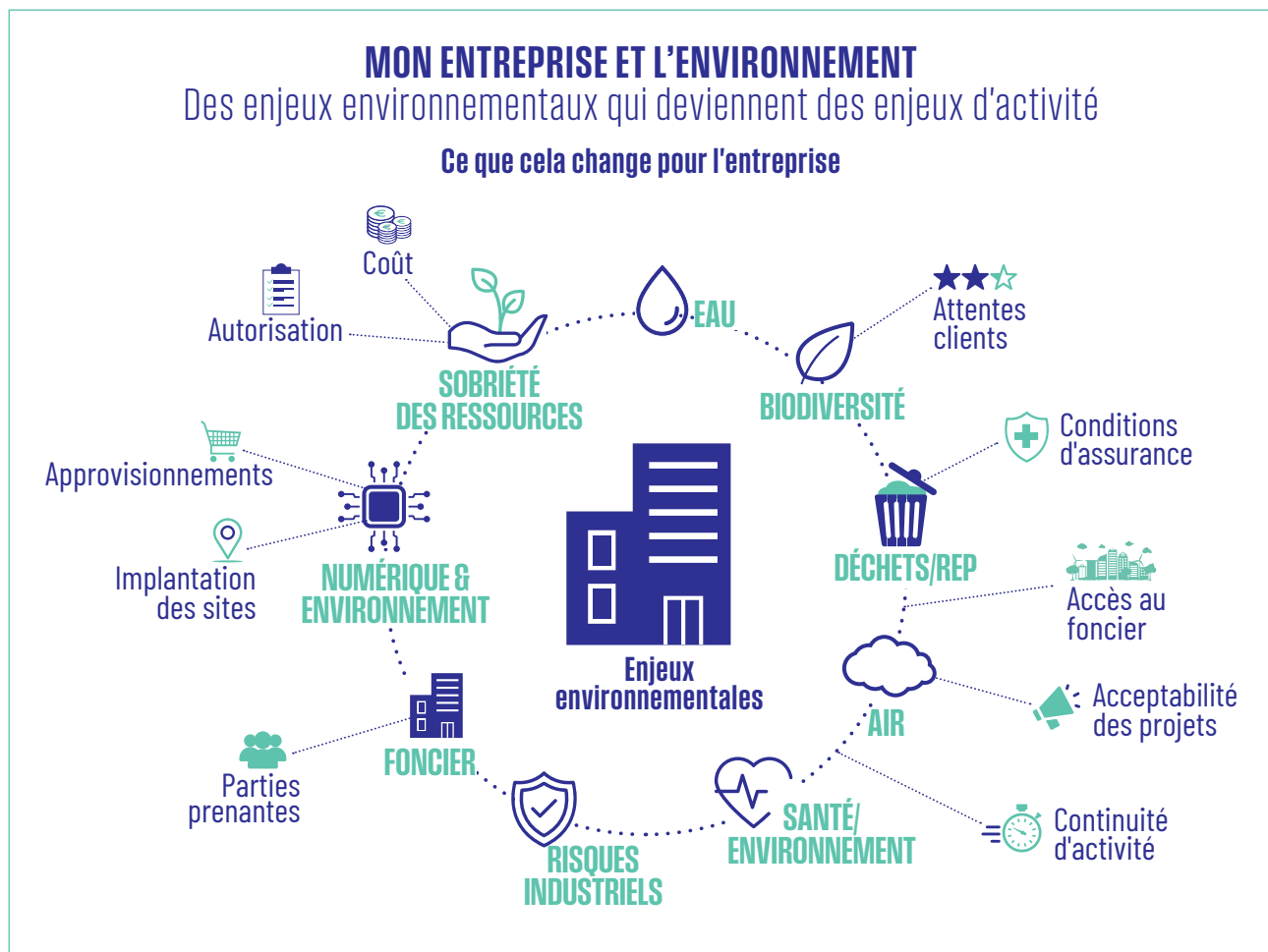
1. COMPRENDRE

Pour une entreprise, l'environnement n'est pas qu'un sujet de conformité. Ce sont également des préoccupations de ressources, d'autorisation, d'implantation, d'acceptabilité des projets par les parties prenantes, de coûts et de continuité d'activité.

Une PME peut être concernée de plusieurs façons : par l'eau qu'elle consomme, les matières premières dont elle dépend, les déchets qu'elle produit, les rejets ou nuisances qu'elle doit maîtriser, le foncier dont elle a besoin, ou encore les attentes des clients, financeurs, assureurs, salariés, riverains, ONG et collectivités.

Comprendre ces enjeux, c'est identifier ce qui peut peser demain sur l'activité : une ressource plus rare ou plus chère, une obligation réglementaire, une difficulté d'extension de site, une demande client, une tension locale, un risque de pollution ou une évolution des conditions d'assurance.

Il s'agit d'abord de repérer les sujets les plus sensibles pour l'entreprise, son site, ses produits, sa chaîne de valeur et son territoire, afin de savoir où agir en priorité.



A. LE CADRE GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

La réglementation environnementale applicable aux entreprises s'est construite progressivement depuis plusieurs décennies afin de prévenir les pollutions, protéger les ressources naturelles et préserver les milieux naturels. Elle couvre notamment l'eau, l'air, les sols, les déchets, les substances chimiques, la biodiversité, l'économie circulaire et les installations susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement.

Ce cadre juridique résulte de plusieurs niveaux d'intervention.

▼ À l'échelle internationale, plusieurs conventions fixent les grandes orientations en matière de protection de l'environnement, qu'il s'agisse de la biodiversité, de la lutte contre les pollutions ou de la gestion de certaines substances ou déchets.

▼ L'Union européenne constitue toutefois la principale source d'évolution du droit de l'environnement applicable aux entreprises. Par ses directives et ses règlements, elle définit une grande partie des règles relatives à la prévention des pollutions, à la protection de l'eau et de l'air, à la gestion des déchets, aux produits chimiques, à l'économie circulaire, aux emballages, à la responsabilité environnementale ou encore à la protection de la biodiversité.

▼ En France, ces dispositions sont principalement regroupées dans le **Code de l'environnement** ainsi que dans la **charte de l'environnement**, qui constituent les textes de référence pour les entreprises. Elles sont complétées par des décrets, des arrêtés et, selon les sujets, par d'autres codes ou réglementations spécifiques.

B. UN SOCLE COMMUN DE RÈGLES ET D'OBLIGATIONS ADAPTÉES À CHAQUE ENTREPRISE

Toutes les entreprises sont soumises à un **socle commun de règles environnementales**. Elles doivent notamment prévenir les pollutions qu'elles peuvent générer, assurer une gestion conforme de leurs déchets, protéger les milieux naturels, respecter les prescriptions applicables à leurs activités et, le cas échéant, réparer les atteintes dont elles seraient responsables.

À ce socle commun s'ajoutent des obligations spécifiques qui dépendent notamment :

- de l'activité exercée ;
- des procédés de fabrication mis en œuvre ;
- des substances ou produits utilisés ou mis sur le marché ;
- des déchets, effluents ou émissions générées ;
- des installations exploitées, notamment lorsqu'elles relèvent de la réglementation des **installations classées pour la protection de l'environnement** (ICPE).

Le territoire d'implantation peut également entraîner des prescriptions particulières. Une entreprise située à proximité d'un captage d'eau potable, dans une zone naturelle protégée, en zone littorale ou dans un secteur soumis à un plan de prévention des risques ne sera pas soumise exactement aux mêmes contraintes qu'une entreprise implantée dans une zone d'activités ordinaire.

Face à la diversité des sujets environnementaux, chaque entreprise doit pouvoir identifier ce qui la concerne réellement. Les obligations varient selon l'activité, les procédés, les produits utilisés, les déchets générés, les installations exploitées et le territoire d'implantation.

Se repérer constitue donc une première étape essentielle : comprendre les enjeux applicables à son activité, distinguer les priorités, puis identifier les outils, dispositifs et interlocuteurs utiles pour avancer.

Diversité des cadres environnementaux

Quelques repères pour comprendre



1. EAU

SDAGE, SAGE, agences de l'eau, comité de bassin



2. DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Loi AGEC, filières REP



3. RISQUE INDUSTRIELS

Code de l'environnement, réglementation ICPE



4. AIR

Plans de protection de l'atmosphère, PCAET, ZFE



5. FONCIER

ZAN, SRADDET, SCoT, PLU/PLUi



6. BIODIVERSITÉ

SNB 2030, séquence éviter-réduire-compenser

Chaque sujet renvoie à des règles, des documents et des interlocuteurs différents.

2. SE REPÉRER

L'entreprise doit identifier ce qui la concerne directement. Tous les sujets ne se posent pas avec la même intensité selon l'activité, le site, les procédés, les produits, les ressources utilisées, les déchets produits ou le territoire d'implantation. Pour une PME, se repérer consiste à répondre à deux questions : **quels sont les enjeux environnementaux les plus importants pour mon activité ? Et vers qui puis-je me tourner pour sécuriser mes démarches ?**

A. IDENTIFIER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE MON ENTREPRISE

L'entreprise doit d'abord repérer les sujets qui peuvent avoir un impact concret sur son activité, mais aussi les principaux impacts de son activité sur l'environnement.

Cette analyse porte à la fois sur les risques pour l'entreprise — coûts, approvisionnements, autorisations, délais de procédures, implantation, continuité d'activité, relations avec les clients, les salariés, les ONG, les financeurs, les assureurs, les collectivités ou les riverains — et sur les impacts environnementaux de ses activités : consommations de ressources, rejets, déchets, émissions, nuisances, artificialisation, atteintes possibles à l'eau, aux sols, à l'air ou à la biodiversité.

Cette première lecture permet de prioriser les enjeux en tenant compte à la fois des impacts de l'entreprise sur l'environnement et des risques économiques, réglementaires, opérationnels ou réputationnels qui peuvent en découler.

Repérer en 1^{er}
les sujets et
principaux impacts

Prioriser
les enjeux



MON ENTREPRISE ET L'ENVIRONNEMENT



EAU
Ressource/rejets



DÉCHETS
Tri/valorisation



AIR
Emission/qualité de l'air



FONCIER
Implantation/sobriété



BIODIVERSITÉ
Milieux/nature



RISQUES INDUSTRIELS
Prévention/conformité



RESSOURCES
Sobriété/approvisionnements



MATÉRIAUX CRITIQUES
Dépendances/sécurisation



SUBSTANCES/POLLUTIONS
Usage/Impacts



ÉCONOMIE CIRCULAIRE/REP
Réemploi/filières



SANTÉ/ENVIRONNEMENT
Exposition/prévention



NUMÉRIQUE RESPONSABLE
Équipements/usages

B. IDENTIFIER LES BONS INTERLOCUTEURS

Selon le sujet environnemental concerné, les interlocuteurs diffèrent. Certains encadrent ou contrôlent, d'autres accompagnent, financent, orientent ou animent des démarches territoriales. Le tableau ci-dessous partage des points d'entrée pour comprendre le rôle des principaux acteurs publics ou parapublics mobilisables par une PME.

Dans ce paysage, contactez également les **fédérations professionnelles** et **le réseau MEDEF territorial** pour vous orienter à identifier les bons interlocuteurs.

INTERLOCUTEUR	RÔLE POUR L'ENTREPRISE
Préfecture	Représente l'État dans le département. Elle coordonne les décisions administratives, les arrêtés, les restrictions éventuelles, certaines autorisations et la gestion de crise.
DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)	Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sont des services de l'État en région. Elles mettent en œuvre les politiques publiques des ministères en charge de l'Aménagement du territoire, de la Transition écologique et de l'Énergie.
DDT/DDTM (Direction départementale des territoires et/ou de la Mer)	Intervient sur les sujets liés au territoire : eau, milieux naturels, risques naturels, urbanisme, foncier, aménagement, biodiversité ou projets soumis à autorisation.
Agences de l'eau	Accompagnent les entreprises sur les sujets liés à l'eau : économies d'eau, rejets, redevances, aides financières, projets de bassin, réduction des pollutions et adaptation aux tensions sur la ressource.
OFB (Office français de la biodiversité)	Intervient sur la biodiversité, les milieux aquatiques, les espèces protégées et la police de l'environnement. Interlocuteur utile pour comprendre les enjeux liés aux milieux naturels.
ADEME (Agence de la transition écologique)	Accompagne les entreprises sur la réduction des déchets, l'économie circulaire, l'éco-conception, la sobriété des ressources, la décarbonation, certains diagnostics et dispositifs d'aide.
ARS (Agence régionale de santé)	Intervient sur les sujets santé-environnement : qualité de l'eau, exposition des populations, substances, nuisances, qualité de l'air intérieur ou extérieur selon les situations.
Collectivités territoriales/intercommunalités	Interlocuteurs clés pour les projets locaux : foncier, déchets, mobilité, ZFE, PCAET, urbanisme, aménagement, zones d'activité, biodiversité ou projets territoriaux.
ATMO et AASQA (Agences de surveillance de la qualité de l'air)	Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air. Elles produisent des données, alertes et analyses utiles sur la qualité de l'air et les épisodes de pollution.
Éco-organismes agréés	Interlocuteurs des entreprises concernées par une filière REP : déclaration, contributions, obligations de reprise, tri, collecte, recyclage, réemploi ou information du consommateur.



3. AGIR

Agir sur l'environnement, c'est commencer par des actions utiles, réalistes et mesurables. Pour une PME, l'objectif est d'avancer pas à pas, en mobilisant les bons appuis et en choisissant des solutions adaptées à ses moyens.

Les parcours ci-dessous illustrent cette mise en action. Ils montrent, à partir de situations d'entreprise, les premières questions à se poser, les acteurs à mobiliser et les étapes utiles pour transformer une intention en projet.

MAÎTRISER SES CONSOMMATIONS D'EAU



OBJECTIFS

- ▼ Comprendre les usages de l'eau sur le site.
- ▼ Identifier les postes les plus consommateurs.
- ▼ Réduire les pertes et les gaspillages.
- ▼ Limiter l'exposition aux restrictions d'usage.
- ▼ Sécuriser la continuité d'activité.



OPPORTUNITÉS

- ▼ Réduire la facture d'eau.
- ▼ Mieux anticiper les périodes de sécheresse.
- ▼ Améliorer la performance du *process*.
- ▼ Préparer les investissements nécessaires.
- ▼ Renforcer le dialogue avec les acteurs du territoire.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ Cartographier les usages : *process*, nettoyage, refroidissement, sanitaires, rejets.
- ▼ Analyser les volumes consommés et les périodes de forte consommation.
- ▼ Identifier les pertes, fuites ou usages évitables.
- ▼ Réaliser un diagnostic eau avec un bureau d'études ou un conseiller spécialisé.
- ▼ Étudier les solutions : comptage, recyclage, réutilisation, optimisation des nettoyages, adaptation du *process*.
- ▼ Mobiliser les interlocuteurs utiles : **l'agence de l'eau, CCI-CMA, DREAL** ou **DDT/DDTM** selon les cas, collectivité, fédération professionnelle.
- ▼ Rechercher les aides disponibles : **agence de l'eau, région, Mission Transition écologique**.
- ▼ Construire un plan d'action et suivre les économies réalisées.

ANTICIPER LES CONTRAINTES FONCIÈRES D'UN PROJET D'IMPLANTATION

OBJECTIFS

- ▼ Sécuriser le choix du terrain
- ▼ Vérifier la faisabilité du projet
- ▼ Identifier les contraintes d'urbanisme et d'environnement
- ▼ Anticiper les autorisations nécessaires
- ▼ Limiter les risques de retard ou de blocage

OPPORTUNITÉS

- ▼ Éviter un investissement mal orienté
- ▼ Adapter le projet avant le dépôt des dossiers
- ▼ Réduire les délais d'instruction
- ▼ Améliorer l'acceptabilité locale
- ▼ Sécuriser l'implantation dans le territoire

MISE EN ŒUVRE

- ▼ Définir les besoins du projet : surface, activité, accès, parking, réseaux, calendrier.
- ▼ Identifier un terrain adapté avec la collectivité, l'EPCI ou l'aménageur.
- ▼ Consulter le PLU ou le PLUi et les servitudes applicables.
- ▼ Vérifier les contraintes : risques, sols, zones humides, biodiversité, voisinage.
- ▼ Identifier les autorisations nécessaires : urbanisme, environnement.
- ▼ ICPE, loi sur l'eau selon les cas.
- ▼ Échanger en amont avec la mairie, l'EPCI, la DDT(M), la DREAL ou la préfecture.
- ▼ Anticiper le dialogue avec les élus, riverains, chambres consulaires et acteurs locaux.
- ▼ Ajuster le projet avant d'engager les investissements.
- ▼ Sources : [Géoportail de l'urbanisme](#) ; [Géorisques](#) ; [Autorisation environnementale](#).

SÉCURISER SES APPROVISIONNEMENTS GRÂCE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

OBJECTIFS

- ▼ Identifier les matières critiques pour l'activité.
- ▼ Réduire la dépendance aux ressources vierges.
- ▼ Intégrer des matières recyclées ou renouvelables.
- ▼ Limiter les pertes de matière dans la production.
- ▼ Améliorer la conception des produits.

OPPORTUNITÉS

- ▼ Sécuriser les approvisionnements.
- ▼ Réduire l'exposition aux hausses de prix.
- ▼ Répondre aux attentes des clients et consommateurs.
- ▼ Différencier ses produits sur le marché.
- ▼ Réduire les impacts environnementaux sur tout le cycle de vie

MISE EN ŒUVRE

- ▼ Cartographier les matières utilisées et les fournisseurs clés.
- ▼ Identifier les risques : rareté, prix, dépendance, délais, qualité.
- ▼ Étudier les alternatives : matières recyclées, renouvelables, réparables ou réemployables.
- ▼ Mobiliser [le Diag Écoconception avec Bpifrance et l'ADEME](#).
- ▼ Réaliser une analyse du cycle de vie du produit ou procédé.
- ▼ Identifier les leviers : réduction de matière, substitution, réemploi, réparabilité, recyclabilité.
- ▼ Vérifier la faisabilité technique, économique et réglementaire.
- ▼ Associer les achats, la production, le marketing et les fournisseurs.
- ▼ Construire un plan d'action et suivre les gains obtenus.
- ▼ Sources : [Centre documentaire économie circulaire – ADEME](#).

INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS UN PROJET D'AMÉNAGEMENT



OBJECTIFS

- ▼ Sécuriser le projet d'extension ou d'aménagement.
- ▼ Identifier les enjeux biodiversité du site.
- ▼ Limiter les impacts sur les milieux naturels.
- ▼ Préserver les haies, arbres, sols et continuités écologiques.
- ▼ Améliorer l'intégration du site dans son territoire.



OPPORTUNITÉS

- ▼ Éviter un blocage administratif ou un retard de projet.
- ▼ Réduire les risques de contestation locale.
- ▼ Améliorer l'acceptabilité du projet.
- ▼ Transformer une contrainte en action positive.
- ▼ Valoriser l'engagement environnemental de l'entreprise.



MISE EN ŒUVRE

- ▼ Réaliser un premier état des lieux du terrain.
- ▼ Vérifier la présence de haies, arbres, zones humides, espèces protégées ou milieux sensibles.
- ▼ Mobiliser un bureau d'études écologue, une ARB, l'OFB, la DDT/DDTM ou la collectivité.
- ▼ Consulter les règles d'urbanisme, d'eau, de biodiversité ou d'espèces protégées applicables au projet.
- ▼ Appliquer la séquence éviter-réduire-compenser dès la conception.
- ▼ Préserver les zones sensibles et réduire l'emprise du projet.
- ▼ Étudier des aménagements favorables : essences locales, haies, gestion des eaux pluviales, désimperméabilisation, réduction de l'éclairage nocturne.
- ▼ Associer les salariés et dialoguer avec les acteurs locaux.
- ▼ Valoriser la démarche via le MEDEF territorial, la fédération professionnelle ou Entreprises engagées pour la nature.
- ▼ Sources : **Direction départementale des territoires et/ou de la Mer**
 - Réseau des ARB
 - OFB
 - Diagnostic Biodiversité OFB/Bpifrance
 - MOOC LPO/MEDEF
 - Guide Financer la biodiversité – MEDEF

ANTICIPER LES IMPACTS DE SON ACTIVITÉ SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Exemple : Entreprise de travaux publics

OBJECTIFS

- ▼ Identifier les sources d'émissions de l'activité.
- ▼ Comprendre les contraintes locales applicables.
- ▼ Réduire les poussières, fumées, odeurs ou solvants.
- ▼ Limiter les émissions liées aux engins et véhicules.
- ▼ Prévenir les blocages d'accès ou d'exploitation.

OPPORTUNITÉS

- ▼ Améliorer l'acceptabilité des chantiers.
- ▼ Réduire les nuisances pour les riverains et salariés.
- ▼ Anticiper les règles de circulation en zone urbaine.
- ▼ Adapter les pratiques aux épisodes de pollution.
- ▼ Moderniser progressivement les engins et véhicules.

MISE EN ŒUVRE

- ▼ Repérer les sources d'émissions de particules : (engins, camions, livraisons, groupes électrogènes, poussières, découpes, solvants, site de production...).
- ▼ Vérifier les contraintes locales : ZFE, plan de protection de l'atmosphère, horaires, restrictions ou règles de chantier.
- ▼ Consulter les données qualité de l'air produites par Atmo et les AASQA.
- ▼ Identifier les zones sensibles et les périodes à risque.
- ▼ Optimiser les tournées et mutualiser les livraisons.
- ▼ Limiter les temps de ralenti et entretenir les engins.
- ▼ Réduire les poussières et substituer certains produits lorsque c'est possible.
- ▼ Étudier des matériels moins émetteurs ou électriques.
- ▼ Mobiliser les interlocuteurs utiles : collectivité, **AOM**, **DREAL**, **DDT/DDTM**, préfecture, **Atmo**, fédération professionnelle, **CCI-CMA**, bureau d'études.
- ▼ Rechercher les aides disponibles : **ADEME**, **région**, **Bpifrance**, **Mission Transition écologique**, **programme E-Trans** selon éligibilité.
- ▼ Sources : **ZFE** ; **Plan de protection de l'atmosphère** ; **ATMO France** ; **Programme CEE-eTrans**.

ENGAGER UNE DÉMARCHE PARTENARIALE AVEC UNE ONG



OBJECTIFS

- ▶ Ouvrir un dialogue avec un acteur environnemental.
- ▶ Bénéficier d'un regard externe sur ses pratiques.
- ▶ Identifier des pistes d'amélioration concrètes.
- ▶ Construire un projet utile pour l'entreprise et le territoire.
- ▶ Renforcer la crédibilité de la démarche environnementale.



OPPORTUNITÉS

- ▶ Mieux comprendre les attentes sociétales.
- ▶ Anticiper les risques d'acceptabilité ou de réputation.
- ▶ Faire progresser un projet biodiversité, eau, déchets ou climat.
- ▶ Mobiliser les salariés autour d'une action positive.
- ▶ Valoriser une démarche fondée sur des preuves et des résultats.



MISE EN ŒUVRE

- ▶ Identifier le bon sujet : biodiversité, eau, déchets, climat, sensibilisation, territoire.
- ▶ Choisir une ONG ou association reconnue et compétente sur le sujet.
- ▶ Clarifier les objectifs, les rôles et les limites du partenariat.
- ▶ Formaliser une convention : durée, gouvernance, moyens, livrables, indicateurs.
- ▶ Associer les équipes internes concernées : direction, RSE, QSE, RH, communication, site.
- ▶ Prévoir un suivi régulier et des points d'étape.
- ▶ Mesurer les résultats obtenus avant de communiquer.
- ▶ S'appuyer sur les principes de communication responsable pour éviter le *greenwashing*.
- ▶ Valoriser la démarche avec sincérité, transparence et preuves.
- ▶ Sources: **Guide anti greenwashing – ADEME.**

4. S'ENGAGER

S'engager, c'est aussi contribuer aux travaux collectifs portés par les fédérations professionnelles, les MEDEF territoriaux, régionaux ou le MEDEF national. Dans le contexte des débats sur la simplification des normes et la relance des projets industriels, **le MEDEF a publié un livre blanc sur la modernisation du droit de l'environnement**. Fruit d'un travail avec les fédérations et les entreprises, il formule **15 propositions pour rendre les règles plus lisibles, plus stables et plus prévisibles**.

Une PME qui a engagé une action sur l'eau, les déchets, l'éco-conception, la biodiversité, le foncier, la qualité de l'air ou la prévention des risques, dispose d'un retour d'expérience utile pour d'autres entreprises et pour les acteurs publics et privés.

Partager ce qui fonctionne, mais aussi ce qui bloque, est essentiel. Ces retours permettent de mieux comprendre les contraintes du terrain, d'identifier les dispositifs efficaces, de faire remonter les difficultés réglementaires ou opérationnelles, et de proposer des améliorations concrètes.

Les entreprises peuvent s'engager de plusieurs façons : témoigner auprès de leur fédération professionnelle, contribuer à un groupe de travail, répondre à une consultation, partager une initiative avec leur MEDEF territorial, participer à une démarche collective ou faire remonter un besoin auprès des instances compétentes.

Cet engagement est particulièrement important dans les domaines où les décisions se construisent collectivement : eau, qualité de l'air, biodiversité, économie circulaire, foncier, risques, ZAN, PCAET, SCoT, PLUi ou consultations publiques.

Sur l'eau, par exemple, les comités de bassin, les agences de l'eau et les commissions locales de l'eau sont des instances importantes pour faire entendre les besoins des entreprises : disponibilité de la ressource, redevances, restrictions d'usage, rejets, investissements ou adaptation des sites.

Vous souhaitez participer, vous engager ? Contactez votre **fédération/filière professionnelle** ou bien **votre MEDEF territorial : ICI**

S'engager pour l'environnement Des pistes concrètes pour une PME



4. LES RESSOURCES MEDEF

Pour prolonger la démarche proposée dans ce guide, le MEDEF met à disposition de ses adhérents un ensemble de ressources pratiques, d'analyses, de positions, de guides, de webinaires et de retours d'expérience. Ces ressources traduisent une même ambition : donner aux entreprises des repères clairs, des ressources opérationnelles et des espaces de dialogue pour agir et s'engager en faveur d'une croissance responsable.



ACTUALITÉS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU MEDEF



#Transition, #Ecologique : [ICI](#)



: [ICI](#)



EXPERTISES ET POSITIONS

- ▼ Guide Adaptation, 5 étapes pour préparer mon entreprise : [ICI](#)
- ▼ Guide Entreprises, mode d'emploi pour financer la biodiversité : [ICI](#)
- ▼ Guide Eau : comprendre agir et influencer : [ICI](#)
- ▼ Livre blanc « Modernisation du droit de l'environnement » : [ICI](#)
- ▼ Energie : nos convictions pour une transition compétitive : [ICI](#)
- ▼ Les 10 propositions pour refonder le système REP : [ICI](#)
- ▼ Développer les compétences pour réussir la transition écologique : [ICI](#)



MOOC

Entreprises et biodiversité



CONFÉRENCES

Revivez, la #REFThéma Energie : [ICI](#)

Biodiversité et entreprise/les actes de la matinale : [ICI](#)



WEBINAIRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE (L'ACADÉMIE MEDEF)

- ▼ Efficacité énergétique : saisir l'opportunité derrière les trajectoires : [ICI](#)
- ▼ ZIBAC, décryptage du dispositif : [ICI](#)
- ▼ Décryptage réglementaire et opportunités pour la mobilité durable en entreprise : [ICI](#)
- ▼ Gérer le risque eau : les outils à connaître pour mieux anticiper : [ICI](#)
- ▼ Articulation des dispositifs/aides pour les industries (ADEME) : [ICI](#)
- ▼ Solutions fondées sur la nature : des leviers pour les entreprises : [ICI](#)
- ▼ Quelles solutions durables et rentables pour la mobilité domicile/travail de mes employés ? : [ICI](#)
- ▼ Recharge et transition énergétique : les solutions innovantes pour vos flottes : [ICI](#)
- ▼ Concilier mobilité professionnelle et politique de décarbonation du transport : [ICI](#)
- ▼ Plan de Mobilité employeurs : optimiser les mobilités en entreprise : [ICI](#)
- ▼ Économie circulaire : un atout pour l'industrie : [ICI](#)

AU MEDEF

TOUT LE MONDE S'Y RETROUVE

ADHÉREZ
sur monmedef.com

LE RÉSEAU DES MEDEF
TERRITORIAUX :



LES FÉDÉRATIONS
PROFESSIONNELLES :



Mouvement des entreprises de France
55 avenue Bosquet - 75007 Paris
Tél. : 01 53 59 19 19



www.medef.com



MEDEF



@medef



MEDEF

| AOÛT 2026 |